

ASSOCIATION FONCIÈRE DE GIMBRETT

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Membres titulaires : 8
Membres présents : 6
Affiché le : 05/02/2024

SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

Sous la présidence de M. Freddy BOHR, Président de l'Association Foncière de GIMBRETT

Étaient présents :

Membres titulaires : M. Jean-Michel BENTZ, M. Frédéric BENTZ, M. Philippe RAUSCHER, M. Albert SCHIERER, M. Serge BOHR

Membres suppléants : M. Thomas MORITZ

Absents : M. Michel DIEMER, le DDRAF

6. OBJET : FONGIBILITE DES CREDITS – VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Bureau de l'Association Foncière de déléguer au Président de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans ce cas, le Président informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au Bureau de l'Association Foncière :

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

APPROUVÉ A L'UNANIMITE

Pour copie conforme,

Le Président,
M. Freddy BOHR

Membre du bureau,
M. Jean-Michel BENTZ

